

RENTÉE DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LIMOGES MÉTROPOLE

Rentrée 2023-2024

Dans le cadre de ses compétences, Limoges Métropole gère l'organisation des transports scolaires pour les élèves domiciliés sur son territoire et y étant scolarisés.

L'accès aux services est ouvert aux élèves dans le mois d'anniversaire de leur « 3 ans » et s'étend jusqu'en fin de scolarité du deuxième cycle du second degré (baccalauréat).

Pour l'année scolaire 2023-2024, **Limoges Métropole transporterá près de 2 800 élèves** via le service de transports scolaires (domicile/établissement scolaire) **dont 30 élèves inscrits au service de préacheminement** (prise en charge du domicile jusqu'au point d'arrêt d'une ligne régulière de transport urbain qui ira jusqu'à leur établissement scolaire).

Les circuits sont assurés par Europ Voyages 87 et par Massy Voyages.

Afin d'assurer la sécurité des élèves transportés et d'optimiser au mieux le coût du service, les véhicules effectuent plusieurs rotations écoles/collèges, voire lycées.

Dans le cadre du service de transports scolaires, Limoges Métropole :

- Définit l'organisation générale des services à effectuer au cours de l'année scolaire,
- Fixe le montant des participations familiales,
- Assure en régie les inscriptions, les encaissements des participations familiales
- Définit un règlement intérieur à l'intention des élèves et des familles,
- Met en place un dispositif d'accompagnement des élèves,
- Organise des actions « sécurité » à l'attention des élèves dans les établissements scolaires.

Un budget de près de 3 M d'euros est affecté à ce service de transports scolaires.

Un dispositif d'accompagnement est mis en place pour chaque car de transports scolaires afin d'assurer la sécurité des jeunes usagers (aide à la montée et à la descente, bouclage des ceintures pour les plus petits, discipline, évacuation éventuelle...). Ainsi, **60 accompagnateurs, formés régulièrement**, s'assurent que les élèves utilisent les transports scolaires dans les meilleures conditions de sécurité possible.

Les inscriptions pour le service des transports scolaires se font principalement en ligne, ce qui permet aux familles, via un compte en ligne appelé « Transcolaire » de disposer d'un espace personnalisé et sécurisé, à retrouver sur le site internet de Limoges Métropole : www.limoges-metropole.fr – rubrique Transports Scolaires – lien « portail familles ».

Pour l'année scolaire 2023-2024, les tarifs sont les suivants :

- Abonnement annuel (1 enfant transporté) : 92 euros
- Abonnement annuel (2 enfants transportés et +) : 56 euros
- Tarification hors secteur : 176 euros

La sécurité dans les cars et les périodes hivernales :

Le règlement intérieur :

L'admission des élèves à bord des véhicules de transports scolaires nécessite l'établissement d'un règlement intérieur de sécurité et de bonne conduite, qui a pour but :

- D'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules,
- De prévenir des accidents.

La période hivernale :

Lorsque les conditions climatiques (neige-verglas) ne permettent pas d'assurer le transport des enfants, Limoges Métropole a mis en place un dispositif d'envoi de SMS, qui permet d'avertir les familles que les véhicules ne pourront pas circuler. Chaque parent a laissé son numéro lors de l'inscription de son enfant.

Chiffres clés

2 800 élèves transportés
1 000 points d'arrêt
140 circuits
72 véhicules
60 accompagnateurs
850 000 kms parcourus

*Pour toutes questions, le Service des Transports Scolaires de Limoges Métropole est joignable :
au 05 55 45 78 78 ou par mail à l'adresse transports-scolaires@limoges-metropole.fr*